

1.

COMMUNICATIONS DU COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

**Les informations sont données par les membres du
collège des bourgmestre et échevins en la séance même**

**Sont déposés, par ailleurs, à l'inspection des membres du
conseil communal, au bureau du secrétaire, les
documents suivants:**

- SYVICOL : Rapport de la réunion du Comité du
9 novembre 2020**
- SYVICOL : Budget rectifié 2020 et budget 2021**
- MINETT-KOMPOST : Budget rectifié 2020 et budget
2021**

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

2.	Administration générale Titres de recettes	Décision
----	---	-----------------

Le conseil communal,

2020

N°	LIBELLÉ	ARTICLE BUDGÉTAIRE	MONTANT
1	Subside pour l'aménagement d'un terrain synthétique au stade de football à Pétange	1.821.161000.20018	147.600,00 €
2	Subside pour la construction d'une nouvelle école et nouvelle maison relais à Lamadelaine	1.912.161000.18004	1.426.750,00 €
3	TVA – octobre	2.121.748391.99001	6.101,23 €
4	Remboursement par la mutualité des employeurs d'indemnités pécuniaires de maladie	2.121.748392.99001	43.792,14 €
5	Remboursement par la mutualité des employeurs d'indemnités pécuniaires de maladie	2.121.748392.99001	58.166,29 €
6	Remboursement de congés syndicaux, sportifs ou autres par l'Etat	2.121.748393.99001	4.312,25 €
7	Remboursement de congés syndicaux, sportifs ou autres par l'Etat	2.121.748393.99001	1.359,15 €
8	Impôt commercial – avance 4 ^e trimestre	2.170.707120.99001	299.000,00 €
9	Remboursements divers	2.180.748380.99001	11.846,43 €
10	Remboursement de l'Etat dans les travaux de jeunes chômeurs	2.264.744400.99001	31.185,03 €
11	Part de l'Etat dans la formation des apprentis	2.264.744400.99002	2.542,34 €
12	Remboursement de l'Etat des emplois d'insertion pour chômeurs à longue durée	2.264.744400.99003	62.401,31 €
13	Remboursement de l'Etat des emplois d'insertion pour chômeurs à longue durée	2.264.744400.99003	8.923,96 €
14	Loyer pour la mise à disposition des biens immeubles au CGDIS	2.320.708212.99001	60.985,32 €
15	Maison relais à Pétange: Installation photovoltaïque – août à septembre	2.425.702300.99001	1.517,64 €

N°	LIBELLÉ	ARTICLE BUDGÉTAIRE	MONTANT
16	Reprise de matériaux recyclables	2.510.706022.99007	178,97 €
17	Reprise de matériaux recyclables	2.510.706022.99007	53,80 €
18	Reprise de matériaux recyclables	2.510.706022.99007	548,97 €
19	Reprise de matériaux recyclables	2.510.706022.99007	786,30 €
20	Piscines communales : remboursement de l'Etat dans les salaires de jeunes chômeurs	2.823.744400.99001	2.591,84 €
21	Recettes des automates de boissons et de nourritures à la piscine à Rodange – ristournes	2.823.705100.99002	364,90 €
	Total		2.171.007,87 €

Considérant qu'en fait, ces titres doivent être soumis à l'approbation du conseil communal alors qu'ils ont pour objet le recouvrement de recettes qui n'ont pas été autorisées par cette autorité ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'approuver les documents en question.

La présente délibération n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

3.	Environnement Programme d'action annuel pour l'exercice 2021 du syndicat intercommunal SICONA-Sud-Ouest	Décision
----	--	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que l'article 7.2.3.3. des statuts du SICONA Sud-Ouest stipule que le syndicat établi, en concertation avec les communes membres, avant le 15 novembre de chaque année, un programme d'action pour l'exercice à venir ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins

- proposant de faire procéder, au cours de l'exercice 2021, à plusieurs projets de protection de la nature sur le territoire de la Commune de Pétange par le Syndicat Intercommunal pour la Conservation de la Nature du Sud-Ouest (SICONA Sud-Ouest), à savoir :

Projet (budget ordinaire)	Montant
Taille écologique des haies en hiver 2021/2022 *	31.630,10 €
Entretien des plantations et clôtures, fauchage des prairies maigres et bandes écologiques *	43.514,13 €
Coopération avec les agriculteurs	493,59 €
Action papillons	18.497,78 €
Activités écologiques parascolaires *	26.043,29 €
Panneaux d'information et circuits didactiques	328,45 €
Projet « Natur genéissen »	14.611,68 €
Monitoring biologique	8.064,02 €
Négociations en vue de la réalisation de projets	1.507,19 €
Protection des espèces en milieu urbain	4.357,41 €
Restauration de zones humides, mares, tourbières	45.685,38 €
Restauration prairies maigres de fauche / molinie	31.580,00 €
TOTAL	226.313,02 €
A charge du budget communal ordinaire 2021 suivant SICONA	105.000,00 €

* projets prioritaires

- précisant que les projets susmentionnés ont pour objet la conservation de la biodiversité, l'entretien et l'amélioration de biotopes, la protection et la restauration des paysages naturels ;
- relevant que
 1. certains des projets décrits ci-dessus seront subventionnés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ;
 2. les demandes de subside seront adressées par les soins du SICONA Sud-Ouest au Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable ;
 3. au même titre que les autres communes membres du SICONA Sud-Ouest, les subsides en faveur de notre commune ne seront plus transmis systématiquement par le syndicat à notre administration, mais seront utilisés pour la réalisation des projets prévus dans le programme annuel ;
 4. en l'occurrence, le programme annuel tient donc compte du crédit budgétaire afférant ainsi que des subsides à recevoir ; au cas où lesdits subsides ne seraient pas soldés par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures en 2020, seuls les projets prioritaires seraient réalisés au cours de l'exercice 2021 ;

Vu le devis afférent et les plans respectifs, dressé par le SICONA Sud-Ouest, lequel s'élève à la somme totale de 226.313,02 euros et lequel stipule que les dépenses à charge du budget ordinaire 2021 se limitent à 105.000,00 euros ;

Vu le crédit au montant de 105.000,00 euros, inscrit à l'article 3/130/648211/99001 du budget ordinaire de l'exercice 2021 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu le règlement grand-ducal du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec l'exécution des travaux susvisés.
- 2° D'approuver les devis des projets en faisant l'objet, lesquels s'élèvent à 226.313,01 euros, dont 105.000,00 euros à charge du budget ordinaire de la Commune.
- 3° D'approuver les plans y relatifs.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

4.1.	Propriétés Convention transactionnelle relative à la fixation des limites de propriété de terrains sis à Pétange, au lieu-dit « Rue Jean-Baptiste Gillardin », avec les consorts Laroche	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Vu la convention transactionnelle du 8 décembre 2020 relative à la fixation des limites de propriété de terrains sis à Pétange, lieu-dit « Rue Jean-Baptiste Gillardin », avec les consorts Laroche ;

Entendu le porte-parole du collège échevinal expliquant que

- dans le cadre de la procédure d'adoption du Plan d'Aménagement Particulier - Nouveau Quartier « Ecole de musique », les consorts Laroche avaient émis des contestations quant à la validité du contrat d'abornement du 13 octobre 1994, de sorte qu'ils ont revendiqué la propriété de deux bandes de terrain (une en partie avant de l'immeuble sis à Pétange, rue Jean-Baptiste Gillardin n° 22, et l'autre en partie arrière) ;
- dans le but de régulariser les rapports de propriété dont question, le collège échevinal et les consorts Laroche, souhaitant de mettre un terme à leurs différends, ont décidé, en faisant chacune des concessions, de trouver un arrangement extrajudiciaire entre parties en vertu duquel elles ont pris les engagements réciproques énumérés dans la convention transactionnelle susmentionnée ;

Vu l'article 173ter de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

d'approuver la convention transactionnelle susmentionnée.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 100.000,00 euros.

Continuation de la séance du 18 décembre 2020

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

4.2.	Propriétés Acte concernant l'acquisition de terrains sis à Pétange, lieu-dit « Auf Raechels », de la part de la société GIAL SCI	Décision
------	---	-----------------

Le conseil communal,

Vu le compromis du 24 octobre 2018, approuvé par le conseil communal dans sa séance du 10 décembre 2018 ;

Vu l'acte du 10 décembre 2020, ayant pour objet l'acquisition de la part de la société GIAL SCI de terrains sis à Pétange, lieu-dit « Auf Raechels », places, numéros cadastraux 1320/8898 et 1320/8899, contenant 7,28 ares respectivement 0,55 are, avec une contenance totale de 7,83 ares ;

Considérant que l'acquisition des terrains se fait au prix de 2.000,00 euros l'are, c'est-à-dire au prix total de 15.660,00 euros ;

Considérant que l'acquisition se fait dans un but d'utilité publique vu que les terrains seront intégrés dans la mise en œuvre du projet de la « trame verte » visant à réduire le trafic automobile et à valoriser ainsi l'espace public sur le territoire de la Commune de Pétange ;

Vu l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité a p p r o u v e

l'acte portant sur l'acquisition des terrains telle que mentionnée ci-dessus.

La présente n'est pas sujette à approbation par l'autorité supérieure, étant donné que la valeur est inférieure à 250.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.1.	Travaux extraordinaires Installation d'un mur LED dans la salle des séances et d'un système de conférence sans fil dans l'annexe de l'Hôtel de Ville à Pétange : vote du devis	Décision
--------	---	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder au renouvellement de l'équipement audiovisuel et à l'installation d'un système de conférence sans fil dans la salle des séances dans l'annexe de l'Hôtel de Ville à Pétange ;

Vu le devis afférent, dressé par le service de la Culture et communication le 7 octobre 2020, lequel se chiffre au montant total de 98.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 98.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant de 98.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 98.000,00 euros à l'article 4/121/223500/21046, intitulé « Hôtel de Ville à Pétange : installation d'un mur LED et d'un système de conférence sans fil dans la salle des séances », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.2.	Travaux extraordinaires Installation de bornes pour défibrillateurs sur le territoire de la commune de Pétange : vote du devis	Décision
--------	---	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de déployer davantage le réseau de défibrillateurs sur le territoire de la commune et de faire procéder à l'installation de trois bornes supplémentaires ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 1^{er} septembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 20.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 20.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d e c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 20.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 20.000,00 euros à l'article 4/132/222100/21016, intitulé « Installation de bornes pour défibrillateurs sur le territoire de la commune de Pétange », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.3.	Travaux extraordinaires Pose d'un nouveau sol coulé à la crèche Villa Bambi à Rodange : vote du devis	Décision
--------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à la pose d'un nouveau sol coulé sur la terrasse de la crèche Villa Bambi à Rodange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 13 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 45.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 45.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 45.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 45.000,00 euros à l'article 4/241/221311/21020, intitulé « Crèche Villa Bambi à Rodange : travaux de pose d'un nouveau sol coulé », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.4.	Travaux extraordinaires Remplacement de la centrale de détection d'incendie du Home St Hubert à Pétange : vote du devis	Décision
--------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder au remplacement de la centrale de détection d'incendie du Home St Hubert à Pétange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 1^{er} décembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 20.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 20.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d e c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 20.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 20.000,00 euros à l'article 4/132/222100/21017, intitulé « Home St Hubert : remplacement de la centrale de détection incendie », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.5.	Travaux extraordinaires Remplacement de la centrale de détection d'incendie du bâtiment administratif à Pétange : vote du devis	Décision
--------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder au remplacement de la centrale de détection d'incendie du bâtiment administratif à Pétange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 1^{er} décembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 24.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 24.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 24.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 24.000,00 euros à l'article 4/132/222100/21018, intitulé « Bâtiment administratif : remplacement de la centrale de détection incendie », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.6.	Travaux extraordinaires Travaux de réaménagement des anciens bureaux de Help dans le bâtiment administratif à Pétange pour les besoins du service culture et communications : vote du devis	Décision
--------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins

- expliquant que le volume des services offerts par l'administration communale va de pair avec le nombre de résidents qui a récemment franchi le cap de 20.000 ;
- rendant attentif que les locaux de l'Hôtel de Ville sont largement saturés de sorte qu'une délocalisation de services s'impose à court terme ;
- proposant de procéder au réaménagement des anciens bureaux de HELP et du Syndicat d'Initiative et de Tourisme de la Commune de Pétange situés au rez-de-chaussée du bâtiment administratif, place du Marché, pour les besoins du service culture et communications ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 10 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total de 130.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 130.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 130.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 130.000,00 euros à l'article 4/132/221311/20029, intitulé « Bâtiment administratif à Pétange : travaux de réaménagement des anciens bureaux de Help pour les besoins du service culture et communications », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.7.	Travaux extraordinaires Acquisition de mobilier pour les nouveaux bureaux du service culture et communications dans le bâtiment administratif à Pétange : vote du devis	Décision
--------	--	-----------------

Le conseil communal,

Revu sa décision de ce jour par laquelle il a décidé de réaménager les anciens bureaux de Help dans le bâtiment administratif à Pétange pour les besoins du service culture et communications, qui compte actuellement neuf agents ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant l'acquisition de nouveau mobilier pour les besoins du service précité ;

Vu le devis afférent, dressé par le département de la culture et communications le 8 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 30.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 30.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d e c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 30.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 30.000,00 euros à l'article 4/132/223480/20044, intitulé « Bâtiment administratif à Pétange : travaux de réaménagement des anciens bureaux de HELP pour les besoins du service culture et communications – acquisition de mobilier », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.8.	Travaux extraordinaires Remplacement de la chaudière de la Maison des Jeunes à Rodange : vote du devis	Décision
--------	--	----------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder au remplacement de la chaudière de la Maison des Jeunes à Rodange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 9 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 10.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 10.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d e c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant de 10.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 10.000,00 euros à l'article 4/253/222100/21044, intitulé « Maison des Jeunes à Rodange : travaux de remplacement de la chaudière », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.9.	Travaux extraordinaires Remplacement des chaudières de divers immeubles à logements sociaux : vote du devis	Décision
--------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder au remplacement des chaudières dans divers immeubles à logements sociaux ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 10 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 50.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 50.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant de 50.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 50.000,00 euros à l'article 4/612/222100/21012, intitulé « Maisons Sociales : Travaux de remplacement des chaudières », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.10.	Travaux extraordinaires Mise en place d'une clôture avec portail automatisé et installation d'un système de vidéo surveillance dans la cour arrière de la maison des jeunes à Pétange : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à la mise en place d'une clôture avec portail automatisé et à l'installation d'un système de vidéo surveillance dans la cour arrière de la maison des jeunes sise à Pétange, place de la Libération ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique, le 10 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 45.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 45.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 45.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 45.000,00 euros à l'article 4/621/221311/21045, intitulé « Place de la Libération à Pétange : travaux de mise en place d'une clôture avec portail automatisé et surveillance vidéo », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.11.	Travaux extraordinaires Installation d'un nouvel éclairage LED au second terrain de football à Pétange : vote du devis	Décision
---------	---	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à l'installation d'un nouvel éclairage LED au second terrain de football à Pétange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 50.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 50.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d e c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant de 50.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 50.000,00 euros à l'article 4/821/222100/21023, intitulé « Terrain de foot à Pétange : travaux d'installation d'un nouvel éclairage LED pour le terrain numéro 2 », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annnonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.12.	Travaux extraordinaires Remplacement de la menuiserie extérieure de l'ancienne partie de l'école « Am Paesch » à Rodange : vote du devis	Décision
---------	--	----------

Le conseil communal,

Considérant que M. Becker Romain a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder au remplacement de la menuiserie extérieure de l'ancienne partie de l'école « Am Paesch » à Rodange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 40.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 40.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 40.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 40.000,00 euros à l'article 4/913/221311/21026, intitulé « Ecole Am Paesch à Rodange : travaux de remplacement de la menuiserie extérieure de l'ancienne partie », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.13.	Travaux extraordinaires Mise en place d'un columbarium supplémentaire au cimetière de Pétange : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que Mme Bouché-Berens Marie-Louise a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à la mise en place d'un columbarium supplémentaire au cimetière de Pétange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 25.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 25.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 25.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 25.000,00 euros à l'article 4/626/221313/21048, intitulé « Mise en place de columbariums supplémentaires aux cimetières communaux », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.14.	Travaux extraordinaires Acquisition de radars pédagogiques : vote du devis	Décision
---------	---	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de procéder à l'acquisition de trois radars pédagogiques supplémentaires avec les fonctions smiley et limitation de vitesse en vue de les installer aux endroits suivants :

- Pétange, route de Longwy n°2
- Pétange, route de Luxembourg n°1
- Rodange, route de Longwy n°2

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 30.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 30.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 30.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 30.000,00 euros à l'article 4/622/222100/21047, intitulé « Acquisition de radars pédagogiques », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.15.	Travaux extraordinaires Remplacement des horodateurs existants aux parkings « Gillardin » et « Hôtel de Ville » à Pétange : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de procéder au remplacement des horodateurs existants aux parkings situés à Pétange au coin rue Jean-Baptiste Gillardin / rue de l'Ecole et la rue de l'Hôtel de Ville ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 20.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 20.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

par treize voix pour et deux abstentions d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 20.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 20.000,00 euros à l'article 4/623/223800/21035, intitulé « Parking payant : remplacement horodateurs existants », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.16.	Travaux extraordinaires Installation d'un système de guidage dynamique pour les parkings publics (1^{re} phase) : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que M. Breyer Roland a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Revu sa décision du 23 novembre 2020 par laquelle il a marqué son accord aux grandes lignes du nouveau concept de stationnement, qui prévoient entre autres l'installation d'un système de guidage dynamique pour les parkings publics ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de procéder, dans une première phase, à l'installation d'un système de guidage dynamique pour les parkings publics situés au centre-ville de la localité de Pétange, à savoir les parkings existants « Gillardin » et « Place du Marché » et le nouveau parking « Ecole de Musique » ;

Vu le devis afférent, dressé par le bureau Schaller Ingénieurs-Conseils, de Grevenmacher, le 23 octobre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 339.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 339.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 339.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 339.000,00 euros à l'article 4/623/223800/21036, intitulé « Système de guidage dynamique des parkings communaux », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.17.	Travaux extraordinaires Remplacement des installations tricolores situées au croisement rue des Prés / rue de la Providence à Lamadelaine : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que M. Breyer Roland a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder au remplacement des installations tricolores situées au croisement rue des Prés / rue de la Providence à Lamadelaine ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 30.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 30.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 30.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 30.000,00 euros à l'article 4/640/222100/21041, intitulé « Travaux de remplacement des installations tricolores dans la commune », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

	Travaux extraordinaires	
5.1.18.	Travaux de mise en conformité de passages piétonniers - fourniture et pose d'éléments d'illumination et de dalles géotactiles, mise à niveau des bordures : vote du devis	Décision

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à des travaux de mise en conformité (fourniture et de pose d'éléments d'illumination et de dalles géotactiles et mise à niveau des bordures) de huit passages piétonniers sis à :

- Rodange, rue Nicolas Biever (4 passages piétonniers)
- Lamadelaine, rue Maragole (2 passages piétonniers)
- Pétange, rue de l'Eglise (1 passage piétonnier)
- Pétange, rue de la Chiers (1 passage piétonnier)

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 185.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 185.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 185.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 185.000,00 euros à l'article 4/640/222100/21042, intitulé « Mise en conformité des passages piétonniers - fourniture et pose d'éléments d'illumination et de dalles géotactiles, mise à niveau des bordures », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.19.	Travaux extraordinaires Travaux de stabilisation du talus du « Schwarze Wee » à Pétange - tronçon compris entre la rue Adolphe et la rue Prince Henri : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder aux travaux de stabilisation du talus du « Schwarze Wee » à Pétange, tronçon compris entre la rue Adolphe et la rue Prince Henri à Pétange ;

Vu le devis afférent, dressé par le bureau INCA Ingénieurs-Conseils Associés de Niederanven le 18 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 100.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 100.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 100.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 100.000,00 euros à l'article 4/624/221313/21033, intitulé « Travaux de stabilisation du talus au niveau du « Schwarze Wee » à Pétange – tronçon compris entre la rue Adolphe et la rue Prince Henri », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.20.	Travaux extraordinaires Travaux de reprofilage et de renouvellement de la couche de roulement du Chemin de Brouck à Rodange : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à des travaux de reprofilage et de renouvellement de la couche de roulement du Chemin de Brouck à Rodange ;

Vu le devis afférent, dressé par le département technique le 27 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 150.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 150.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 150.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 150.000,00 euros à l'article 4/624/221313/21037, intitulé « Travaux de reprofilage et renouvellement de la couche de roulement de diverses rues », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.21.	Travaux extraordinaires Travaux à exécuter dans l'intérêt de la voirie rurale : vote du devis	Décision
---------	---	----------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à des travaux d'enduisage et de nettoyage du chemin rural « Am Däich / Am Grond » à Lamadelaine ;

Vu le devis afférent, dressé par l'Administration des services techniques de l'agriculture le 1^{er} octobre 2020, lequel se chiffre au montant total de 55.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 55.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d e c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant total arrondi de 55.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 55.000,00 euros à l'article 4/411/221313/21029, intitulé « Travaux à exécuter dans l'intérêt de la voirie rurale », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.22.	Travaux extraordinaires Réaménagement d'un terrain situé dans la zone verte de l'impasse de la rue de la Fontaine à Rodange : vote du devis	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de

- réaménager le terrain de l'ancienne ferme Rongveaux situé dans l'impasse de la rue de la Fontaine à Rodange,
- d'y agencer un nouveau chemin de liaison éclairé avec arbres à hautes tiges menant de l'impasse vers le centre de Rodange ainsi que la rue Vullesang ;

Vu le devis afférent, dressé par le service de l'environnement le 11 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total de 145.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 145.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis afférent au montant de 145.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 145.000,00 euros à l'article 4/542/221200/21019, intitulé « Projet de réaménagement d'un terrain dans la zone verte de l'impasse de la rue de la Fontaine à Rodange », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.23.	Travaux extraordinaires Aménagement d'une piste cyclable près du terrain « Eucosider » à Pétange dans le cadre du Projet INTERREG « Grande-Région sur la mobilité douce / travail sur l'agglomération des trois frontières » (phase 2) : vote du devis	Décision
---------	---	-----------------

Le conseil communal,

Revu sa délibération du 25 avril 2016 par laquelle il a marqué son accord de principe au projet INTERREG V A « Grande Région sur la mobilité douce / travail sur l'agglomération des trois frontières » ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins proposant de faire procéder à l'aménagement d'une piste cyclable longeant le terrain Eucosider à Pétange et reliant ainsi la rue Belle-Vue à la rue Eucosider, dans le cadre de la 2^e phase du projet INTERREG susmentionné ;

Vu le devis afférent, dressé par le bureau Schroeder & Associés de Kockelscheuer le 26 octobre 2020, lequel se chiffre au montant total de 95.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 95.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10^o de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d é c i d e

- 1^o De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2^o D'approuver le devis afférent au montant de 95.000,00 euros (TTC).
- 3^o D'admettre un crédit de 95.000,00 euros à l'article 4/624/221313/21049, intitulé « Mobilité douce 3 frontières : Projet INTERREG Grande région (phase 2) », du budget de l'exercice 2021.

La présente n'est pas sujette à l'approbation de l'autorité supérieure étant donné que la dépense totale du projet est inférieure à 500.000,00 euros.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.1.24.	Administration générale Projet de lotissement Neiwiss II à Rodange : vote du devis et des plans	Décision
---------	--	-----------------

Le conseil communal,

Considérant que M. Breyer Roland a quitté la salle pour ce point de l'ordre du jour ;

Revu sa décision 22 juin 2020 par laquelle il a marqué son accord à l'aménagement d'un nouveau quartier résidentiel au centre de la localité de Rodange, au lieu-dit « A Stacken », situé entre le quartier Neiwiss I et la route de Longwy ;

Revu sa délibération du 23 novembre 2020 par laquelle il a adopté le projet d'aménagement particulier « Nouveau Quartier » concernant des fonds sis à Rodange, au lieu-dit « A Stacken / Neiwiss II », élaboré par le bureau Espaces et Paysages d'Esch-sur-Alzette et le bureau d'ingénieurs-conseils INCA de Niederanven, pour le compte de l'Administration communale ;

Entendu le porte-parole du collège des bourgmestre et échevins présentant le projet d'extension du Lotissement Neiwiss II à Rodange ;

Vu le devis afférent, dressé par le bureau INCA Ingénieurs-Conseils de Niederanven, le 9 novembre 2020, lequel se chiffre au montant total arrondi de 3.500.000,00 euros (TTC) ;

Considérant qu'il échoit de prévoir à cet effet un crédit au montant total de 400.000,00 euros au budget de l'exercice 2021 ;

Vu le règlement grand-ducal du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération conforme,

à l'unanimité d e c i d e

- 1° De se déclarer d'accord avec les travaux susmentionnés.
- 2° D'approuver le devis détaillé et les plans afférents au montant total arrondi de 3.500.000,00 euros (TTC).
- 3° D'admettre un crédit de 400.000,00 euros à l'article 4.650.221200.20038 de l'exercice 2021, intitulé « Nouveau lotissement Neiwiss II à Rodange ».

Prie l'autorité supérieure de donner son attache au point 2° mentionné ci-dessus.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE PETANGE

REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 18 décembre 2020

Annonce publique et convocation des conseillers: 11 décembre 2020

Présents	Mellina Pierre, bourgmestre ; Halsdorf Jean-Marie, Conter-Klein Raymonde, Mertzig Romain, échevins ; Arendt Patrick, Becker Romain, Birtz Gaby, Bouché-Berens Marie-Louise, Brecht Guy, Breyer Roland, Conzemius-Holcher Josette, Gira Carlo, Goergen Marc, Stoffel Marco, Welter Christian, conseillers ; Braun Mike, secrétaire.
Absent	Martins Dias André, Scheuer Romain, conseillers (excusés).

5.2.	Budget rectifié 2020 et budget 2021 Votes du budget rectifié de l'exercice 2020 et du budget de l'exercice 2021	Décision
------	--	----------

Le conseil communal,

Vu le budget rectifié de l'exercice 2020 et le budget de l'exercice 2021 présentés par le collège des bourgmestre et échevins dans la séance du 11 décembre 2020 ;

Après les diverses interventions et questions des conseillers communaux, auxquelles le collège des bourgmestre et échevins a répondu et fourni les explications nécessaires dans la séance du 14 décembre 2020 ;

Vu le chapitre 1^{er} du titre 4 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu les dispositions et instructions sur la matière ;

Après délibération conforme,

par quatorze voix pour et une voix contre a r r ê t e le budget rectifié de l'exercice 2020
et

par quatorze voix pour et une voix contre a r r ê t e le budget de l'exercice 2021,
lesquels sont joints à la présente pour en faire partie intégrante.

Lesdits documents seront soumis à l'autorité supérieure aux fins d'approbation.

En séance publique à Pétange, date qu'en tête.

Fin de la séance du 18 décembre 2020